



Question n° 14 de FOURNY Dimitri

à LUTGEN Benoit -- Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du
Tourisme

N° : 14 (2005-2006) 14

Réception : 12 octobre 2005

Echéance : 02 novembre 2005

Matière : Expansion économique - Secteurs industriels - Elevage

Objet : Evolution des mesures relatives à l'éradication de l'IBR en Wallonie.

Question écrite

Le 18 mai dernier, j'interrogeais Monsieur le Ministre quant aux aspects économiques des conséquences de la rhinotrachéite infectieuse bovine en Wallonie et, plus particulièrement, en province de Luxembourg. Sa réponse complète comportait plusieurs éléments auxquels j'aimerais revenir aujourd'hui.

Monsieur le Ministre a tout d'abord parlé de l'initiative luxembourgeoise d'établir une cartographie évolutive de la « situation IBR » pour notre province. Pourrait-il me préciser à ce jour si cette carte évolutive est enfin dressée et quels sont les constats qui peuvent en être tirés ?

Ensuite il me faisait part de ses démarches envers Monsieur Rudy Demotte, Ministre de la Santé publique afin qu'il établisse une stratégie concertée quant au contrôle et surtout à l'éradication de l'IBR. Quelles sont, à ce jour, les réponses apportées par Monsieur le Ministre Demotte ? A-t-il établi des contacts avec la Ministre fédérale de l'Agriculture ainsi qu'avec son homologue flamand ? Par ailleurs, la réflexion s'est-elle prolongée au niveau européen ?

Enfin, Monsieur le Ministre affirme être partisan d'un plan de lutte concerté, libre au départ, mais qui doit déboucher, à terme, sur une obligation. Ses contacts avec la Fédération wallonne de l'agriculture le conduisent à dire que la liberté de vaccination serait permise durant 5 ans. Puis-je lui demander si d'autres organismes impliqués dans cette lutte ont été contactés telles l'Union professionnelle vétérinaire ou d'autres Assemblées régionales vétérinaires ? Leur avis quant à ce plan de lutte me semble important.

Réponse

Avant toute chose, j'aimerais une nouvelle fois rappeler que la gestion des problèmes de santé animale est une compétence fédérale. Les moyens budgétaires ainsi que les réglementations en la matière se trouvent donc à ce niveau.

Il faut aussi savoir que la lutte ne pourra être efficace et donner des résultats probants que si elle est développée sur l'ensemble du pays, les échanges d'animaux et de leurs produits de l'élevage étant très intenses entre les trois Régions belges.

Cette approche est entièrement partagée par mon collègue flamand, le Ministre-Président Yves Leterme avec qui, régulièrement, j'ai des rencontres officielles au sein de la Conférence ministérielle interrégionale.

Concernant la « cartographie » IBR réalisée en province de Luxembourg, il y a lieu de relever que 70 % des exploitations de la province ont participé aux tests de dépistage de la maladie. Les analyses sérologiques y révèlent que 57 % des troupeaux sont contaminés par la souche sauvage du virus, avec une prévalence de plus de 15 % des animaux des troupeaux contaminés.

J'ai adressé un courrier à Rudy Demotte, Ministre fédéral de la Santé publique, pour lui demander d'établir le plus rapidement possible une stratégie concertée pour lutter contre l'IBR. Il m'a répondu que cette maladie n'avait strictement aucune incidence sur la santé humaine et que, même si elle entraîne de graves répercussions économiques, c'est au secteur de juger de l'opportunité des mesures à prendre et de décider du co-financement de ce programme par le Fonds de la Santé animale.

Actuellement, un programme de lutte est élaboré au sein d'un groupe de travail « bovins » piloté par le Service public fédéral de la santé publique.

Ce groupe de travail réunit tous les acteurs de la filière animale. A ce titre, l'Union professionnelle vétérinaire, qui y participe, peut donc y faire entendre son point de vue, ainsi que l'avis des praticiens de terrain. Le plan de lutte approuvé à la mi-septembre par le groupe de travail résulte donc de ce travail collectif.

Un budget d'encadrement de ce programme de lutte est prévu pour 2006 au Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux.

A mon niveau, au travers du prochain programme de développement rural qui couvrira la période 2007-2013, la possibilité de mettre en place un programme de prévention sanitaire est envisagée, pour autant que les normes européennes en la matière nous le permettent.

Je suis très attentif aux problèmes de santé animale dans leur ensemble, qui ont une répercussion sur la survie de nombreuses exploitations.

J'ai d'ailleurs engagé un expert vétérinaire au sein de la cellule agriculture de mon cabinet, pour mieux répondre aux demandes en la matière.